

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

Avis n° 2016 -1		
Séance plénière du 06/04/2016	Objet : Prélèvements de fragments d' <i>Adonis vernalis</i> dans la RNR du Hardtwald (68)	Vote : Favorable

Contexte

Le Conservatoire Botanique National de Porquerolles souhaite réaliser en 2016 une étude génétique sur *Adonis vernalis*, espèce protégée en France et inscrite en liste rouge en Alsace (catégorie VU), dont les seules stations régionales se trouvent dans la forêt du Hardtwald à Heiteren dans le Haut-Rhin. Etant donné sa position géographique, l'analyse génétique de la population d'Alsace, considérée comme un isolat par rapport aux autres populations de France, est particulièrement intéressante sur le plan scientifique. Les stations se situent au sein d'une réserve naturelle régionale (RNR) dont le règlement prévoit l'autorisation du Président du Conseil régional après avis du comité consultatif de gestion de la réserve et du CSRPN pour des prélèvements d'échantillons de plantes à des fins scientifiques (interdiction pour toute autre raison). Le protocole de l'étude prévoit de prélever 2 feuilles sur 20 à 25 individus situés au centre de l'aire de répartition de la population la plus importante. Le prélèvement serait effectué par le Conservatoire Botanique d'Alsace qui possède une dérogation préfectorale pour prélever des espèces végétales protégées sur le territoire alsacien.

Questions au CSRPN

- le prélèvement de fragments d'*Adonis vernalis* selon le protocole proposé est-il compatible avec le maintien d'un bon état de conservation de l'espèce dans les stations de la RNR du Hardtwald ?
- le Conservatoire Botanique d'Alsace est-il autorisé à prélever les fragments d'*Adonis vernalis* ?

Supports de réflexion

- Note de synthèse du Conseil Régional sur la base des éléments fournis par le Conservatoire Botanique d'Alsace et le Conservatoire des Sites d'Alsace, gestionnaire des clairières intra-forestières de la forêt du Hardtwald
- Rapport en séance de Richard Boeuf, phytosociologue, membre du CSRPN

Analyse

Adonis vernalis est une espèce pérenne de la famille des Renonculacées. C'est une espèce eurasiatique, avec une distribution allant du centre de l'Asie aux hauts-plateaux du centre de l'Espagne, en passant par les Causses. En France il y a peu de populations. Sa présence en Alsace, à basse altitude, dans des clairières assimilables à des pelouses steppiques subcontinentales, constitue une originalité sur le plan biogéographique. La question de l'indigénat de cette espèce en Alsace n'est pas résolue et il est intéressant de faire des analyses génétiques sur la population alsacienne pour la comparer à d'autres populations, d'autant que des études existantes montrent la grande variabilité génétique inter-populations d'*Adonis vernalis*.

L'impact du prélèvement de deux feuilles sur une vingtaine d'individus est très faible compte tenu de la population totale des stations de la forêt du Hardtwald qui s'élève à plus de 1400 pieds répartis en deux stations principales proches les unes des autres et une station d'une dizaine de pieds. De plus, depuis la gestion conservatoire du site, la population est en augmentation régulière sur la station principale, avec un doublement du nombre de pieds entre 1998 et 2012.

Avis du CSRPN

Compte tenu

- du faible impact du protocole de prélèvement sur la population d'*Adonis vernalis* dans les stations de la RNR du Hardtwald,
- de l'intérêt d'une étude génétique pour une meilleure connaissance de l'origine de cette espèce en Alsace,
- de la dérogation préfectorale dont dispose le Conservatoire Botanique d'Alsace pour le prélèvement de plants ou de fragments de plants d'espèces végétales protégées,

le CSRPN d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine émet un avis favorable à la demande de prélèvement de fragments d'*Adonis vernalis* dans la RNR du Hardtwald par le Conservatoire Botanique d'Alsace en vue de l'étude scientifique réalisée par le Conservatoire Botanique National de Porquerolles.

Recommandations

Le CSRPN demande à veiller à ce que les pieds de l'espèce ne faisant pas l'objet d'un prélèvement ne soient pas impactés lors de la réalisation du prélèvement.

Fait à Metz, le 6 avril 2016
Le président du CSRPN



Serge Muller